

AVENANT n° **2473** /MTT/TRAV/BDS du **- 3 DEC. 2020**
A LA CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL
DU SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

ACCORD DE SALAIRES POUR L'ANNEE 2021



ENTRE :

Le syndicat professionnel des concessionnaires automobiles (SPCA),

d'une part,

ET :

~~La confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie / Force ouvrière (CSTPFO)~~

~~La confédération A TIA I MUA,~~

La confédération OTAHI,

~~La confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP),~~

~~La confédération O OE TO OE RIMA,~~

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er. - Les parties conviennent d'ouvrir de nouvelles négociations en juin 2021.

Article 2. - Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent accord qui sera déposé au greffe du tribunal du travail de Papeete.

Fait à Papeete, le

Pour le SPCA

SOPADEP SA
et STA SA

Jean-Marc LEONETTI

SODIVA

Gilles BONVARLET

NIPPON AUTOMOTO et

CIA

Lionel FOISSAC

SODIVA

Jacques ANDREANI

TAHITI AUTOMOBILES

Daniel SIU

K.M.P

Carl DUFOUR

Pour les syndicats de salariés

CSTP/EQ

~~CSIP~~
~~Raimana JORDAN~~

~~A TIAI MUA~~

OTAHI
Tamakosi MAREKAI


TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
ARRIVE LE
21 DEC. 2020
GREFFE DU TRAVAIL